Subrogation, mutuelle et fin de CDD

Par r	าดมา	out	e			

Bonjour,

J'ai eu une fin de cdd le 31 aout 2022.

Mon solde de tout compte est arrivé le 30 septembre avec quelques soucis.

J'ai eu le COVID courant Aout 2022 et mon ancien employeur pratique la subrogation. Je n'ai jamais été payé de mes IJ et rien n'apparait dans mon solde de tout compte.

J'étais inscrit a la mutuelle et à la surcomplementaire d'entreprise. Mon ancien employeur a résilier celles-ci sans mon consentement et ne m'a jamais réinscrit, par contre il a continuer a me prendre les cotisations jusqu'a la fin de mon contrat. J'ai eu des frais médicaux qui n'ont jamais été remboursés.

J'ai envoyé une lettre recommandée il y a plus de 15 jours sans aucune réponse de leur part en leur demandant de bien vouloir me rembourser mes frais de santé, les cotisations mutuelle indûment perçues ainsi que de me payer mes IJ.

Que dois je faire?

merci

Par kang74

Bonjour

J'ai eu une fin de cdd le 31 aout 2022. pas d'evenement particulier au préalable ? De droit public ou privé ? Quels sont les dates de vos arrêts ?

Avez vous bien donné votre arret de travail à la CPAM et à votre employeur ?

Avez vous vérifié que ces IJJS ont bien été versées par la CPAM (mon améli mes paiements)?

Avez vous contacté l'organisme de mutuelle ?

Il faut toujours avoir un contexte précis pour vous répondre au mieux .

Par poupoute

Bonjour kang74,

Aucun événement particulier. Tout c'est très bien passé pendant mes contrats. Je devais être embauchée en CDI mais j'ai trouvé mieux ailleurs.

c'est une entreprise de droit prive.

J'ai été en maladie du 1à jours en juillet 2022.

J'ai envoyé mes papier a la CPAM et à mon employeur en temps et en heure.

Mon ancien employeur n'a pas envoyé l'attestation de salaire pour que je puisse me faire payer.

la mutuelle m'a simplement répondu que mon employeur avait résilier mon contrat. La date correspond a une fin d'un de mes multiples CDD. Un nouveau CDD a été signé pour le jour suivant. La mutuelle a été résiliée mais les cotisations de la mutuelle et surcomplementaires ont continuées a été retirées de mon salaire. c'est quand j'ai été malade que je me suis aperçu de la résiliation. J'ai avertis la DRH à plusieurs reprise mais il n'ont rien fait.

Par kang74

J'ai été en maladie du 1à jours en juillet 2022.

Comprends pas ...

Vous parliez d'Aout.

Vous êtes donc retourner au travail après votre arret de travail ?

Je ne comprends pas la chronologie des faits ... multiples CDD ? arrêts ? Quelles sont les dates ?

Je ne comprends pas cette histoire de résiliation de mutuelle vu qu'il y a une portabilité de prévu.

Etes vous sure qu'ils n'ont pas envoyé l'attestation de salaire ? (parce que bon, la CPAM a tendance à sortir celà aussi quand ils perdent celle ci ou ont oublié de la traiter ...)

Etes vous certaine d'avoir droit aux IJJS?

Ces questions seront nécessairement abordées lors d'une procédure au CPH.

Il faut que vous soyez claire pour ne pas faire perdre de temps à votre défenseur, et surtout pour savoir ce que vous êtes en droit de demander .